Nations Unies FCCC/PA/CMA/2019/4

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
2 décembre 2019
Français
Original : anglais

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Deuxième session
Madrid, 2-13 décembre 2019
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Note de la Secrétaire exécutive

L'ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris est le suivant[1] :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
   a) Adoption de l'ordre du jour ;
   b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
   c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
   d) Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
   e) État de la ratification de l'Accord de Paris.
3. Rapports des organes subsidiaires :
   a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
   b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Comité de l'adaptation.
5. Registres publics prévus par l'Accord de Paris :
   a) Modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris ;
   b) Modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.

[1] En lieu et place de l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/PA/CMA/2019/1 et Add.1.

6. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques[2].

7. Questions relatives au financement :

   a) Questions relatives au Comité permanent du financement ;

   b) Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ;

   c) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ;

   d) Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.

8. Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.

9. Renforcement des capacités au titre de l'Accord de Paris.

10. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.

11. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :

   a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;

   b) Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;

   c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris.

12. Questions administratives, financières et institutionnelles :

   a) Rapport d'audit et états financiers de 2018 ;

   b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 ;

   c) Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021.

13. Réunion de haut niveau :

   a) Déclarations des Parties ;

   b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.

14. Questions diverses.

15. Conclusion des travaux de la session :

   a) Adoption du projet de rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ;

   b) Clôture de la session.

[2] L'inscription de ce point à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.